



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2024**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la CA CTLF ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président de l'agglomération, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 25 mars 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la CA CTLF collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent : 34 705 429,71 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale correspond à 14,9 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 27 263 899,65 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement 2024 est estimé à 7 441 530,06 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	3 137 551,41 €	Recettes des services	107 500,00 €
Dépenses de personnel	5 158 220,00 €	Impôts et taxes	18 844 260,00 €
Autres dépenses de gestion courante	10 919 608,44 €	Dotations et participations	7 937 240,00 €
Dépenses financières	668 519,80 €	Autres recettes de gestion courante	170 700,00 €
Dépenses exceptionnelles	70 000,00 €	Atténuations de charges	415 350,00 €
Reversement de fiscalité aux communes	7 260 000,00 €	Recettes financières	13 640,00 €
Dépenses imprévues	50 000,00 €		

Total dépenses réelles	27 263 899,65 €	Total recettes réelles	27 488 690,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 811 416,85 €	Excédent 2023 reporté	6 671 498,71 €
Virement à la section d'investissement	4 630 113,21 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	545 241,00 €
Total général	34 705 429,71 €	Total général	34 705 429,71 €

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,38 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,44 %
  - Taxe d'habitation additionnelle : 9,41 %
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,87 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à ...4 642 321 €.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 3 847 974 € %. Elles sont stables par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté d'agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	4 630 113,21 €
Remboursement d'emprunts	2 201 600,00 €	FCTVA	779 000,00 €
Travaux de bâtiments	4 473 291,21 €	Subventions	16 556,00 €

Subventions payées	2 098 000,00 €	Excédent n-1	2 959 996,26 €
Etudes d'investissement	139 000,00 €	Emprunt	855 000,00 €
Acquisitions de biens	174 895,00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 545 241,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	3 811 416,85 €
Restes à réaliser 2023	2 947 261,11 €	Restes à réaliser 2023	527 206,00 €
Total général	13 579 288,32 €	Total général	13 579 288,32 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Chapitre 23 - immobilisations en cours	RAR 2023	BP 2024
2312 - Agts et aménagements terrains (Pluvial)	20 778,37 €	1 278 291,21 €
2313 - Maison France services et EPN		50 000,00 €
2312 - Trx ZES		60 000,00 €
2313 - Travaux divers		130 000,00 €
2315 - Pluvial	312 067,34 €	
2317 - Travaux scolaires	75 590,91 €	350 000,00 €
238 - avances remboursables PIG OPAH RU	8 000,00 €	

Opérations individualisées	RAR 2023	BP 2024
2018001 - Travaux locaux administratifs	238,80 €	
2020001 - MSP St Gobain	26 245,34 €	5 000,00 €
2022001 - Friche Nexans	125 520,00 €	30 000,00 €
2022002 - Refuge pour animaux	39 824,83 €	10 000,00 €
2023001 - regroupement scolaire		50 000,00 €
2023002 - Multi accueil	26 280,02 €	120 000,00 €
2023003 - MEF	19 290,72 €	390 000,00 €
2023004 - MSP SINCENY tranche 2	122 107,17 €	2 000 000,00 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 16 556 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Principaux ratios

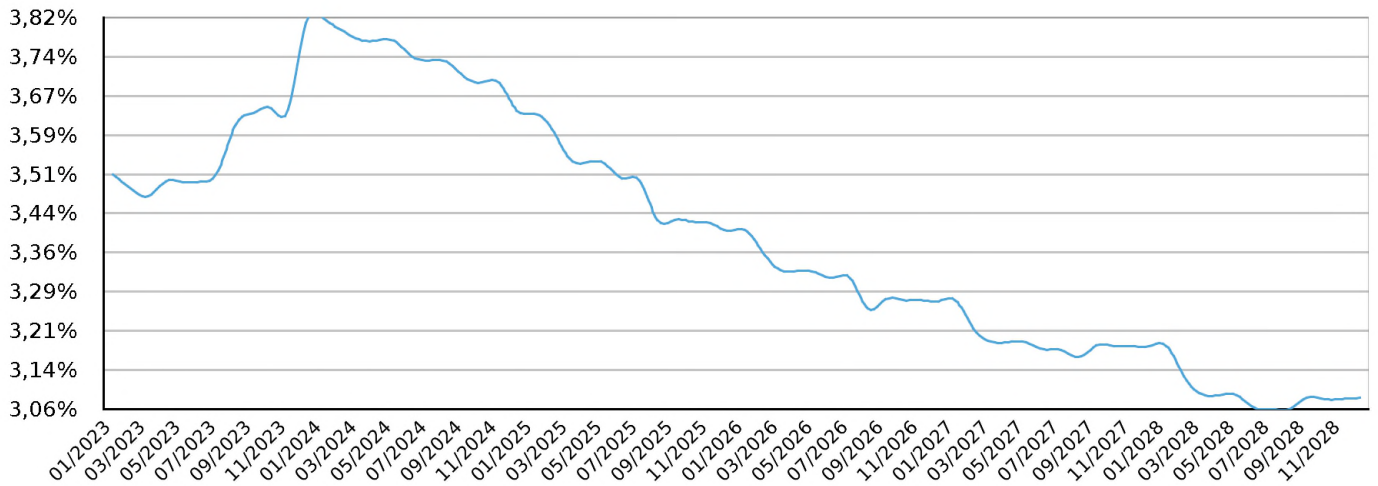
Ration	Valeur CA CTLF 2023	Moyenne de la strate 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	432 €	767
Recettes réelles de fonctionnement / population :	589 €	482
Dépenses d'équipement brut / population :	66 €	482
Encours de la dette / population	278	1055
DGF / population :	71 €	87
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	17 %	39,10 %
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	79 %	90.6 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	11 %	19.9 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	47 %	78 %

## Etat de la dette

### Synthèse de votre dette au 01/01/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 447 469.85 €	3,82 %	10 ans	5 ans et 6 mois	24

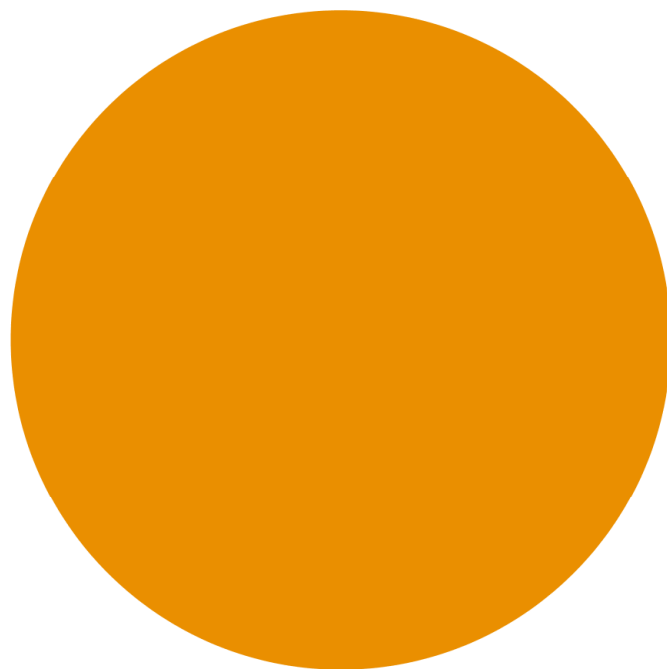
#### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	24	15 447 469.85 €	3,82 %
<b>Dette</b>	<b>24</b>	<b>15 447 469.85 €</b>	<b>3,82 %</b>

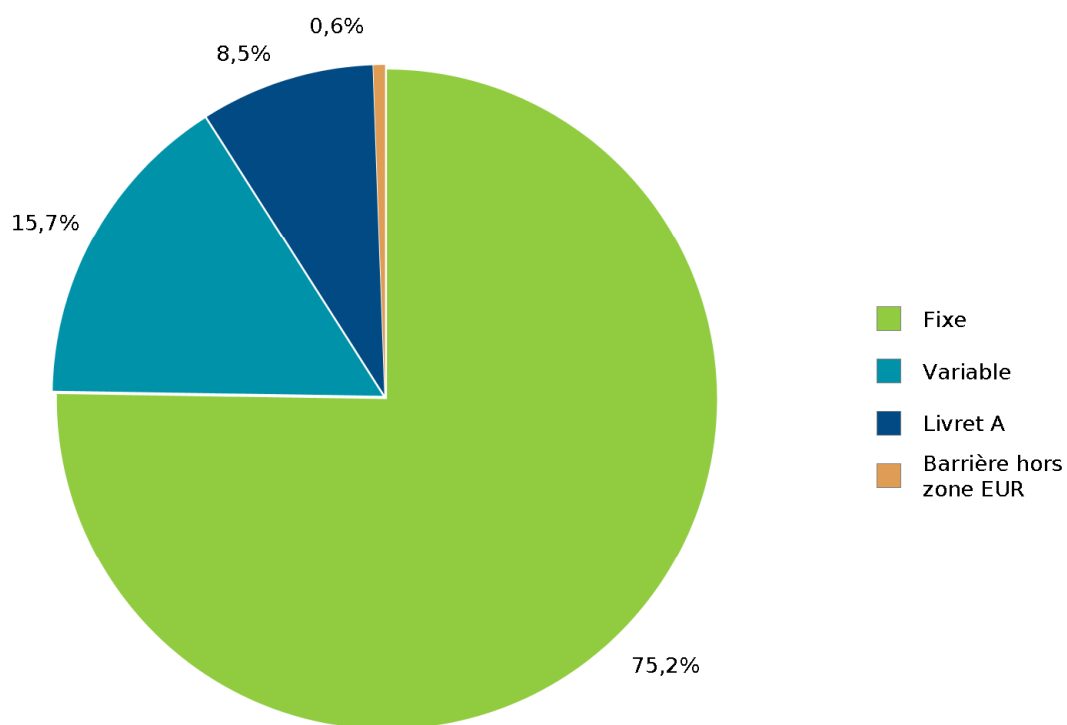


Emprunts

100%

## Dette par type de risque (avec dérivés)

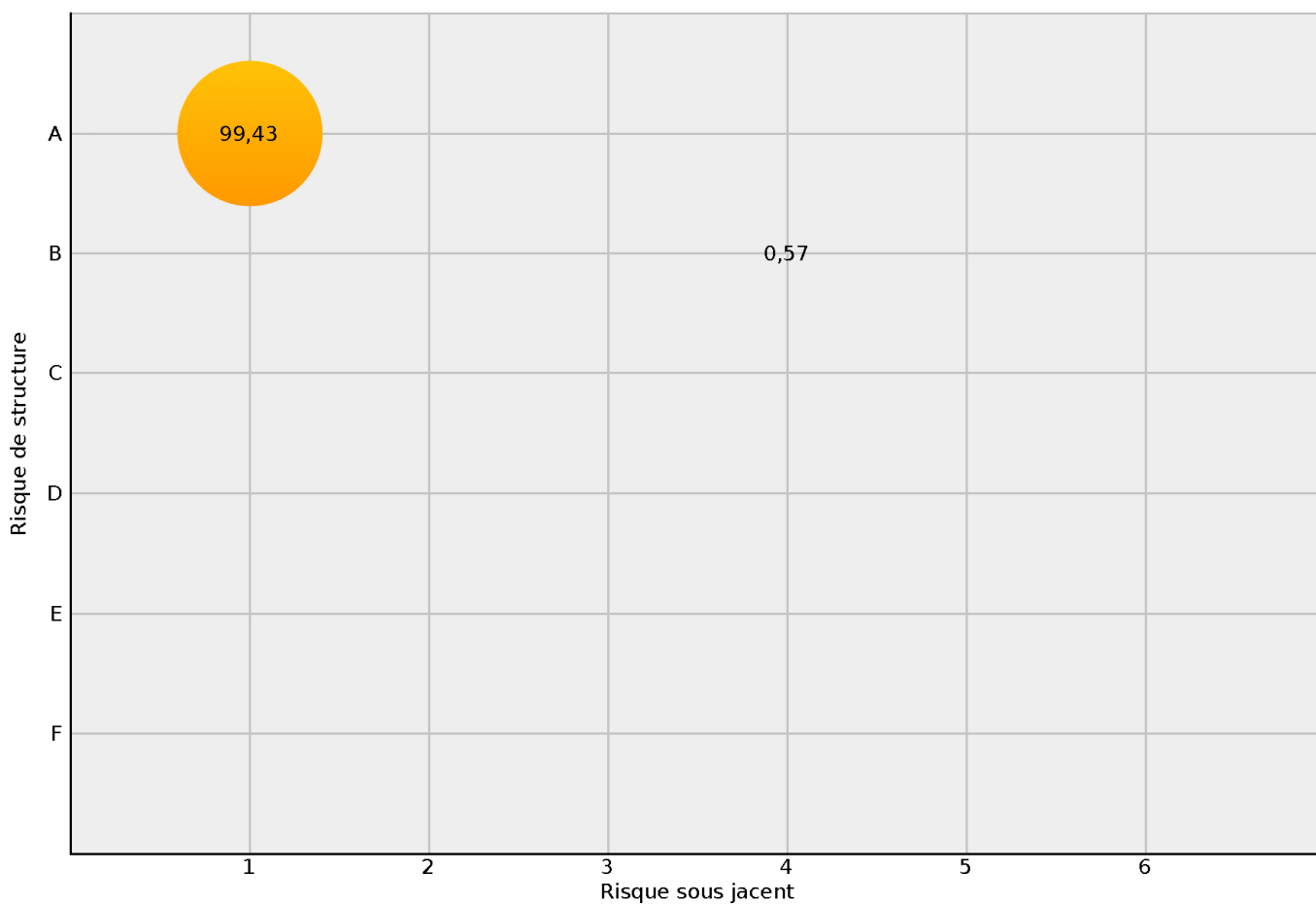
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 622 860.16 €	75,24 %	3,61 %
Variable	2 428 825.42 €	15,72 %	4,80 %
Livret A	1 308 125.00 €	8,47 %	3,80 %
Barrière hors zone EUR	87 659.27 €	0,57 %	4,01 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>15 447 469.85 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,82 %</b>



## Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

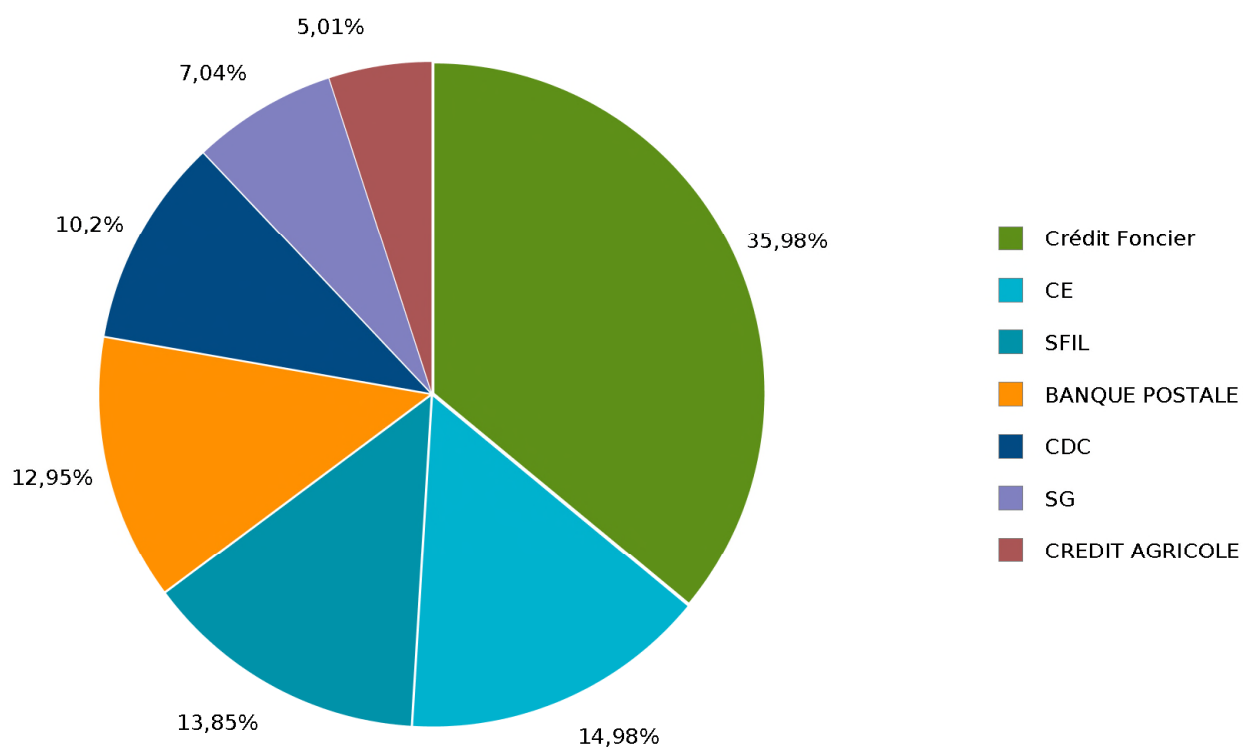


Risque élevé

© Finance Active

## Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 558 602.98 €	35,98 %
CAISSE D'EPARGNE	2 313 986.77 €	14,98 %
SFIL CAFFIL	2 138 943.96 €	13,85 %
BANQUE POSTALE	2 000 000.00 €	12,95 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 575 484.70 €	10,20 %
SOCIETE GENERALE	1 086 782.64 €	7,04 %
CREDIT AGRICOLE	773 668.80 €	5,01 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>15 447 469.85 €</b>	<b>100,00 %</b>



© Finance Active

## Dette par année

	2024	2025
Encours moyen	14 343 781 €	12 155 180 €
Capital payé sur la période	2 169 742 €	2 187 903 €
Intérêts payés sur la période	* 581 318 €	* 469 660 €
Taux moyen sur la période	3,68 %	3,47 %